

Indemnités de Logement⁽¹⁾ (IRL)

Pour l'année 2008	Instituteurs	Directeurs/Spécialistes en poste avant mai 83 dans la même commune (+ 20 %)
Célibataire (Taux de base)	216,50€	259,80€
Chef de famille (+ 25 %) Célibataire, veuf, veuve avec enfant	270,62€	313,93€
Les professeurs d'école ne perçoivent plus l'I.R.L., mais une indemnité différentielle peut être versée afin qu'il n'y ait aucune perte de salaire lors de l'intégration . Cette indemnité différentielle apparaît sur le bulletin de paie.		

(1) Des rappels devront être effectués. (*) Code Fiche de paie.